



DOCUMENT DE CONSENSUS 5 : Le bloc sanitaire
5d : Le WC

Plan

1. Le WC
2. La chasse
3. Les murs et le sol
4. Les rinces pannes
5. La brosse WC
6. Le distributeur de papier
7. La poubelle

1. Le WC

- Les caractéristiques suivantes devront être respectées :
 - La cuvette sera suspendue au mur de sorte à :
 - éviter les recoins ;
 - éviter les cavités difficilement nettoyables ;
 - éviter les joints au sol ;
 - faciliter le nettoyage du sol.
 - Le WC sera d'un modèle facile d'entretien et de forme arrondie.
 - Le WC sera muni d'une lunette disposant ou pas de couvercle, selon l'avis de l'équipe opérationnelle d'hygiène hospitalière et la décision du Comité d'Hygiène Hospitalière (en fonction du risque ou pas d'aérosolisation de pathogènes tels que *Clostridium* ou de la réalisation ou pas de traitements spécifiques tels que chimiothérapie) et selon la configuration des locaux.
 - La lunette sera amovible et lisse afin d'être facilement nettoyable et désinfectable.
- Remarque : le modèle de cuvette à fond plat est interdit en milieu hospitalier car il est d'un entretien plus difficile que le modèle traditionnel.

2. La chasse

- Pour les nouvelles constructions, la chasse sera intégrée dans le mur.
- Elle aura une capacité minimale de 6 litres (afin de prévenir la formation de biofilms dans les conduites d'évacuation), maximale de 10 litres (afin d'éviter l'émission aérienne de gouttelettes).
- L'eau de pluie non-filtrée, non-traitée et non-contrôlée ne sera pas utilisée.

3. Les murs et le sol : voir document de consensus 2



Avis CSS 8580 : Recommandations en matière de prévention des infections durant les travaux de construction, de rénovation et les interventions techniques dans les institutions de soins - Recommandations pour les intervenants internes et externes

4. Les pistolets rince-pannes

Ils sont fortement déconseillés. Le risque de contamination de l'environnement direct, de la tenue de travail du soignant, de ses mains est évident.

La présence de lave-pannes est légalement imposée dans les unités de soins (AR 23-10- 1964: Loi sur les hôpitaux, I. Organisation générale des hôpitaux, b. Normes se rapportant à l'hospitalisation, alinéa 12, p. 96) (cf. document de consensus 8 concernant les lave-pannes).

5. Goupillon

- Le goupillon ne doit pas être posé sur le sol.
- Le goupillon et son support doivent être facilement nettoyables et désinfectables ou facilement renouvelables.

6. Poubelles

- Dans la partie des toilettes dédiée aux femmes, il est conseillé d'utiliser une poubelle avec double clapet de fermeture (odeurs). A défaut, prévoir des sachets d'élimination des protections hygiéniques.

7. Accessoires

(Distributeur de papier-toilette – Mains courantes – Patère- Système d'appel, d'alarme)

- Facilement désinfectables et nettoyables et le moins contaminable possible.
- Le rouleau de papier-toilette se trouve dans un distributeur fermé ou est changé entre chaque patient.